

▶ Accueil - Écoute - Information Orientation - Accompagner dans les démarches administratives

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé par le Maire, est composé de 6 élus du conseil municipal et de 6 représentants d'associations.

Ses interventions sont variées et concernent les domaines suivants :



Logement

- ▶ Instruction des demandes de logements
- ▶ Domiciliation administrative des personnes sans domicile stable

R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)

- ▶ Instruction des demandes de R.S.A.
- ▶ Suivi des bénéficiaires

Aide sociale légale

- ▶ Instruction des dossiers pour les personnes handicapées ou de plus de 60 ans, pour des aides à domicile/établissement
- ▶ Instruction des dossiers d'A.S.P.A. (Allocation Solidarité pour Personnes Âgées)
- ▶ Demande de forfait Améthyste
- ▶ Demande de téléassistance



Soutien financier ponctuel

Le CCAS peut accorder différentes aides aux personnes rencontrant des difficultés financières. Après évaluation sociale de la situation, les demandes sont étudiées de façon anonyme en commission.

Le CCAS peut ainsi intervenir dans les différents domaines suivants :

- ▶ **Logement** : aide au loyer, à l'assurance, à l'énergie (eau, électricité,...).

- ▶ **Alimentaire** : attribution de tickets services.
- ▶ **Santé** : aide à l'achat d'appareillage, au paiement de mutuelle, à des dépenses médicales (optique, dentaire,...).
- ▶ **Enfance/Jeunesse** : attribution de bourses communales à la rentrée scolaire pour les collégiens, lycéens et étudiants, aide à l'acquisition de fournitures pour les élèves en apprentissage, aux frais de formation professionnelle, ou pour le règlement des frais périscolaires. Mise en place de bourses citoyennes.
- ▶ **Loisirs** : participation aux dépenses de sorties, spectacles, activités sportives et/ou culturelles, organisés par la ville ou les associations bouffémontoises, aux projets de vacances, remise de coupons activités sportives.

- ▶ **ou encore** : aide aux transports pour se rendre à un entretien d'embauche, pour aller passer un examen médical, etc.

Liste non exhaustive, toutes les demandes sont étudiées avec la plus grande attention par les membres du CCAS.

Responsable : Anne-Laure GENEST

☎ 01 39 91 64 61

✉ algenest@ville-bouffemont.fr

Ouverture du CCAS

| | |
|----------------|-----------------------------|
| Lundi | : 13h30 - 17h30 |
| Mardi/Mercredi | : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 |
| Jeudi | : 9h - 12h |
| Vendredi | : 9h - 12h et 13h30 - 16h |